Pertes et profits dans VigiPaiement®

ou comment apurer les dettes encombrantes !

dans VigiPaiement[®] : versions ≤1.4.×

"La plus irréparable des pertes est celle du temps."

Michel-Ange





		•
Som	ma	ire.

Michel-Ange a écrit :

Droblómatique

"La plus irréparable des pertes est celle du temps."

Effectivement lors de la réalisation d'un bordereau, les dettes anciennes d'un patient réapparaissent systématiquement. En cas d'indu, la suppression de celles-ci du bordereau en cours prend du temps.

С

Ce pas à pas pour dans : versions ≤ 1.4.×.... ne plus perdre ce temps !

Dans versions ≥ 1.5 : simplification de la procédure par la fonction "Abandonner"



Froblematique	3
Procédure	6
Résultat de la procédure	11
Remerciements	13





Exemple : ce jour le 08/02/2015 :

1) constitution d'une facture de 23 € pour ESSAI Alain :

		L	Facture	Beneficiali	e Parar	l		
Bénéficiaire :	ESSA	AI ALAIN				Pas d'ex	conération	
Modèle :	Per	sonnalisé			\$	Voir : 🔘	Modèles	Cotation
Acte :	Sta	ndard			\$	CCAM) (NGAP	Retirer
Date		Acte			Prix	Exonéré	Taux	MTM
08/02/2	015	С			23,00	0	70	0,00
				^				
				·				
À Part AMC	D :	0,00	Général	- C.N.D.A.		P	'art patient	: 23,0

- 2) après validation de la facture par le bouton [Facturer] insertion de celle-ci dans le bordereau de paiement :
 - 2 lignes s'affichent :
 - 👮 la facture rédigée ce jour : le 08/02/2015 pour 23 €
 - MAIS AUSSI un rappel automatique de dette datant du 08/11/2014 pour 6,90 € y compris une éventuelle dette en solidarité ou caution (cf pas à pas dédié)

La dette fait suite à une mauvaise manipulation à l'époque. Cette dette n'est pas réellement due.

Date : 08/02/2015 Libellé : ESSAI ALAI	N				* ?
Paiements & factures			Montant	dû l	Réglé ce jour
TESSAI ALAIN					
08/02/2015 ESSAI ALAIN FP				23,00	23,00
08/11/2014 ESSAI ALAIN FV 0000000	076			6,90	6,90
Total				29,90	29,90
Payé par : ESSAI ALAIN	Espèces	O Chèque	Carte	O Viren	nent 🔘 Tiers

Mais comment éviter l'apparition automatique de la somme indue dans le bordereau à chaque facturation pour ce patient (ou son payeur solidaire) ?

- supprimer la facture incriminée par un clic sur la roue dentée solderait la dette.

Mais comme le montre le suivi des paiement, la facture a fait l'objet d'un tiers payant dont la part AMO a été réglée : donc IMPOSSIBLE de supprimer la facture ! la ligne reste en grisé.

te : 08/02/2015 Libellé : ESSAI ALAIN		Supprimer les factures sélectionnées
alements & factures	Montant dù Réglé ce	Differer les palements selectionnes
# ESSAI ALAIN		Deplacer la sélection dans un nouveau
08/02/2015 ESSAI ALAIN FP	23,00	Retirer la garantie au payeur sélectionn
08/11/2014 ESSAI ALAIN FV 000000076	6,90	6,90

:: V Facture			?
Facture du : 08/11/2014 de : Libellé : ESSAI ALAIN FV 0 N° export : 16777292	: 23,00 00000076		
Patient : ESSAI ALAIN NIR : 1 42 19 62 965 1 Né(e) le : 01/19/1942	.65 96		
Statut : Dû 6,90			
🔆 🔻 Suivi des paiements		(?
Libellé	Dû	Payé	
▼Général - C.N.D.A.	0,00	16,10	
Payé le 08/11/2014	0,00	16,10	Н
TESSAI ALAIN	6,90		
A payer	6,90		



NB : ne jamais passer par ce chemin :



La seule solution pour éteindre la dette consiste à affecter cette somme à un autre "payeur" qu'on nommera ici : "Pertes et Profits"

👮 Réalisation de la procédure :

🚔 Afficher le tableau de bord du bureau de VigiPaiement : (Menu Fenêtre / Afficher le bureau ou CMD+@)





单 Clic sur le bouton [Enregistrer]. La nouvelle caisse est définitivement créée.

Pour retrouver la dette : afficher l'ensemble des dettes par :



Cette zone permet une recherche par nom

:≣ I	es débiteurs 2 ÷		⊗ *-
	Fragments Factures Paiements Recette	s Payeurs 1	
-3	Payeur	Montant	
ス	AGF SANTE	170,00	
ナ	AMC	12,00	
ナ	CAISSE AIR CREIL	37,00	
ナ	CAISSE AMO INCONNUE	66,20	
*	ESSAI ALAIN	6,90	
ナ	Général – C.N.D.A.	144,90	

la liste des débiteurs est affichée : ۲

→ l'exemple utilisé ici apparaît : ESSAI Alain = dette de 6,90 €.

Double-clic sur la ligne concernée = ouverture de l'historique concernant le patient Sélectionner la ligne à supprimer exemple ici du 08/11/2014.

Patient :	ESSAI				ALAIN	
Tiers payant	AMO Général - C.	N.D.A.		🗹 Avertir 📔	01/10/1942	1
	AMC			Avertir	1 42 19 62 96	65 165 96
Tout ‡ avant ‡ 09/02/2015 🔍						
	Fragments F	actures Pai	ements Adr	resse Solidar	ités	
Date 🔻	Libellé	Patient	Montant	Dû	Payé	NIR
31/01/2015	ESSAI ALAIN FV 000000	ESSAI ALAIN	23,00	3,00	20,00	1 42 19
19/01/2015	ESSAI ALAIN FV 000000	ESSAI ALAIN	31,68	0,00	31,68	1 42 19
13/12/2014	ESSAI ALAIN FV 000000	ESSAI ALAIN	23,00	0,00	23,00	1 42 19
13/12/2014	ESSAI ALAIN FV 000000	ESSAI ALAIN	23,00	0,00	23,00	1 42 19
12/12/2014	ESSAI ALAIN FV 000000	ESSAI ALAIN	23,00	0,00	23,00	1 42 19
10/12/2014	ESSAI ALAIN FL	ESSAI ALAIN	-23,00	0,00	-23,00	1 42 19
10/12/2014	ESSAI ALAIN FV 000000	ESSAI ALAIN	23,00	0,00	23,00	1 42 19
08/11/2014	ESSAI ALAIN FV 000000	ESSAI ALAIN	23,00	6,90	16,10	1 42 19 👗
03/10/2014	ESSAI ALAIN FV 000000	ESSAI ALAIN	23,00	0,00	23,00	1 42 19 🔻
- Recette	s. 1 facture. Total : 23,00) – Payé : 16,1	0 - Dû : 6,90			
?			Effacer	les modificati	ons En	registrer

🕏 Procéder facture par facture : clic 1 ligne puis par la roue dentée choisir : "Changer la répartition"



👮 Renseigner la fiche de répartition des paiements:

Vérifier la somme à répartir

Taper au clavier cette somme dans la case "Part AMO"

Choisir dans cette zone "Pertes et Profits" (créée plus haut dans l'exemple)

Facture du :	08/11/2	2014		Déjà réglé :	16,10
Libellé :	ESSAI AL	AIN FV	00000076	À répartir :	6,90
AMC, l'écart	etant mis	s a la cr	harge ou patient.		
Dort AM		6 00	Portos ot protits	Dart nationt :	0.00

(8)

Résultat de la procédure : la procédure décrite a été scrupuleusement effectuée, ainsi : la somme est maintenant attribuée au débiteur nommé : "Pertes et profits"

👮 la transparence des écritures est conservée : le nom du patient dans les "Pertes et profits"

Payeur : Per	tes et profits				
Avertir : 🔘 Toujours 💿 Après : 300 jours. Remonter au :					
Tout	‡ avant ‡ 09/02/201	5 Qr ess	8 *-		
	Fragments Factures Paiem	ents Adresse			
Montrer :	Impayés ‡ Présenter :	Payeur, patient,	libellé ‡		
Date 🛛 🔻	Payeur, patient, libellé	Montant	Réglé le		
08/11/2014	Pertes et profits ESSAI ALAIN FV 000	00(6,90			

👮 la facture est toujours présente dans la liste des factures du patient.

Un double-clic sur la ligne indiquant = palette : le différé est imputé à "Pertes et profits"

	Factures Paiemer	ts Recettes	Payeurs			NIR : 1 42 19 62 965 1	165 96	
	Patient	Montant	Dû	Payé	NIR	Statut : Dû 6,90		
	ESSAI ALAIN	23,00	6,90	16,10	1 42 19 62 9	💠 🔻 Suivi des paiements		•
_	ESSAI ALAIN	23,00	0,00	23,00	1 42 19 62 9	Libellé	Dû	Payé
	ESSALARTHUR	22.00	0.00	22.00	1 42 19 62 9	Pertes et profits	6,90	
		30.00	0.00	30.00	1 42 10 62 0	A payer	6,90	
	ESSALAKTHUK	50,00	0,00	50,00	1 42 19 02 5	▼Général - C.N.D.A.	0,00	16,10
	ESSAI ARTHUR	23,00	0,00	23,00	1 42 19 62 9	Pavé le 08/11/2014	0.00	16.10
	ECCALADTUID	22.00	0.00	22.00	1 42 10 62 0	,,,	0,00	

Pertes et profils dans VP · février 2015 · P 11 / 13

🕏 Puisqu'elle n'existe plus, la dette ne sera pas rappelée lors d'un prochain bordereau pour le patient :

AVANT :

Date : 08/02/2015 Libellé : ESSAI ALAIN		* ?
Paiements & factures	Montant dû	Réglé ce jour
TESSAI ALAIN		
08/02/2015 ESSAI ALAIN FP	23,00	23,00
08/11/2014 ESSAI ALAIN FV 000000076	6,90	6,90

APRES :

•)•

Date : 09/02/2015 Libellé :			₩• (
Paiements & factures		Montant dû	Réglé ce jour
TESSAI ALAIN : 1 42 19 62 96	55 165 96		
09/02/2015 ESSAI ALAIN FV 000000077		23,00	23,00
Total		23,00	23,00
ayé par : ESSAI ALAIN : 1 42	19 62 💿 Espèces 🛛 Chèque	🔘 Carte 🛛 🔘 Vire	ement 🔘 Tiers
Compte : Especes	pointée le :	Type :	Honoraires
Il n'y a pas de payeur solida	ire pour ce paiement		



"La plus irréparable des pertes est celle du temps."

Michel-Ange

